



BATH & BODY WORKS POLITIQUE ANTI-REPRÉSAILLES

INTRODUCTION

Bath & Body Works (l'« Entreprise ») s'engage à protéger contre les représailles tous les associés et autres personnes fournissant du travail ou des services à l'Entreprise qui signalent une conduite inappropriée. Toutes les formes de représailles sont interdites, y compris toute forme de mesure disciplinaire, de représailles, d'intimidation, d'action défavorable en matière d'emploi ou de désavantage professionnel qui est raisonnablement susceptible de dissuader une personne de signaler une inconduite ou toute autre forme de représailles pour avoir participé à une activité protégée par la loi.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS PROTÉGÉES

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'exemples d'activités protégées.

- Signaler une préoccupation interne (à l'écrit ou oralement) alléguant une violation de la politique de l'entreprise sur le harcèlement sexuel et la lutte contre la discrimination.
- Déposer une plainte de discrimination ou de harcèlement auprès de la U.S. Equal Employment Opportunity Commission (« EEOC »), une agence d'État antidiscrimination, ou devant un tribunal.
- Participer à une enquête de Bath & Body Works sur des allégations de discrimination ou de harcèlement, y compris fournir des renseignements concernant un signalement ou enquêter sur un signalement.
- Soutenir la plainte interne ou administrative d'un autre associé pour discrimination ou harcèlement (par exemple, en témoignant ou en fournissant un affidavit à l'appui d'un collègue qui a déposé une plainte de discrimination auprès de l'EEOC ou d'un organisme antidiscrimination d'État similaire).

L'Entreprise ne tolère aucune forme de représailles pour toute activité protégée. Il est également interdit aux associés d'exercer des représailles contre une personne qui a exprimé l'intention de soulever une préoccupation en vertu des directives sur le signalement du harcèlement, de la discrimination et des représailles de l'Entreprise.

SIGNALER DES REPRÉSAILLES

Tout gestionnaire ou superviseur, même s'il occupe le poste de façon temporaire, qui croit avoir fait l'objet de représailles doit signaler la conduite. Si vous êtes un associé, un fournisseur, un entrepreneur ou un autre partenaire commercial et que vous croyez faire l'objet de représailles ou que vous avez observé des représailles, veuillez soumettre un rapport. Veuillez cliquer [ici](#) pour accéder aux Directives de signalement du harcèlement, de la discrimination et des représailles de l'Entreprise, qui comprennent des renseignements concernant les processus d'enquête et de correction de l'Entreprise, ou communiquez avec le service mondial de l'éthique et de la conformité à l'adresse ethicsandcompliance@bbw.com.

Il est également conseillé aux personnes de documenter immédiatement tout incident impliquant des représailles.

VIOLATIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Tout associé, quel que soit son poste ou son titre, qui, selon l'entreprise, a exercé des représailles en violation de la présente politique, fera l'objet de mesures disciplinaires, y compris le congédiement et/ou la cessation d'emploi potentiels et le dégoût de la rémunération ou l'annulation d'options non acquises.



ADMINISTRATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Le service mondial de l'éthique et de la conformité est responsable de l'administration de cette politique. Si vous avez des questions au sujet de cette politique ou des représailles qui ne sont pas abordées dans cette politique, veuillez communiquer avec le service mondial de l'éthique et de la conformité à l'adresse ethicsandcompliance@bbw.com.